

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 16 septembre 2025 à 19 h 00, au 300, rue Parent à Saint-Jérôme, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Numéro :	DM-2025-20054
Adresse :	95 à 111, boulevard Jean-Baptiste-Rolland Ouest
Lot(s) :	6 577 715 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé
Objet :	Consiste à autoriser pour un bâtiment industriel : • À autoriser une aire de stationnement bordée d'une aire gazonnée dérogatoire.
Numéro :	DM-2025-20080
Adresse :	Rue Chaumont
Lot(s) :	6 463 127 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0352-000 sur le lotissement, tel que déjà amendé
Objet :	Consiste à autoriser sur le lot : • La largeur minimale de terrain; • La superficie minimale de terrain.
Numéro :	DM-2025-20103
Adresse :	200, rue Rolland
Lot(s) :	6 568 112 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 3051-000 sur le zonage tel que déjà amendé
Objet :	Consiste à autoriser pour un bâtiment public : • L'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de ladite séance du 16 septembre 2025.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 28 août 2025.

Le greffier adjoint de la Ville,

Simon Vincent
SIMON VINCENT, avocat

Pour toute information :
450 569-5000
urbanisme@vsj.ca